



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 58553

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la requête formulée par de nombreux enseignants de lycées d'enseignement professionnel sur le département du Pas-de-Calais. Ceux-ci s'étonnent, dans la mesure où ils enseignent deux matières (lettres-anglais ou lettres-histoire), de ne pas toucher la prime d'affectation, alors que les professeurs enseignant les lettres ou l'histoire en lycée classique la perçoivent. Aussi, afin de ne pas défavoriser ce type d'enseignement, il lui demande si son ministère ne peut envisager le versement de cette prime à tous les enseignants des lycées classiques et professionnels.

Texte de la réponse

Reponse. - L'indemnité de première affectation a été créée dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante entreprise en 1989. Conformément au relevé de conclusions soumis au printemps 1989 aux organisations syndicales représentatives des personnels enseignants du second degré, elle a été instituée dans les académies déficitaires en personnel, en fonction des disciplines d'enseignement pour lesquelles il existe des problèmes de recrutement. Compte tenu de ces critères, ont été retenues seulement huit académies et huit disciplines, dont une bivalence : mathématiques-sciences physiques. Pour donner lieu au versement de l'indemnité de première affectation, une discipline bivalente doit donc figurer en tant que telle dans l'arrêté énumérant les académies et disciplines.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58553

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2480